

Règlement des études des diplômes d'université

Campagne 2025-2026

Année universitaire: 2025-2026

Composante: Arts et sciences humaines (ARSH)

Statut de la formation : Première année d'ouverture

Formation

Intitulé de la formation : Préparation au concours du Capes d'Histoire

<u>Type de formation</u>: Préparation (concours, diplôme national, diplôme d'état)

Date du Conseil d'UFR: 7 juillet 2025

Date de passage en CSPM:

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire:

Responsable pédagogique : Véronique Beaulande-Barraud et Anne Béroujon

Régime: Formation initiale; Formation continue

Modalités: Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en	Effectifs prévisionnels pour	
	cours	l'année à venir	
Formation initiale		5	
Formation continue		1	
Contrat d'apprentissage			
Contrat de professionnalisation			
Reprise d'études non financée			

<u>Préciser le niveau de la formation</u> (niveau de sortie) : Niveau Bac +3 (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP : non

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Cette formation a pour vocation de préparer les candidats aux épreuves écrites et orales du concours du CAPES d'histoire.

Cette formation est detinée à offrir une préparation aux concours à des étudiants titulaires d'une L3 qui n'auraient pas choisi de préparer les concours pendant leur L3 et qui souhaiteraient se diriger ver les masters MEEF (quelle que soit leur nouvelle appellation) et les métiers de l'enseignement après réussite au concours positionné désormais en L3. L'offre est parallèle de la préparation offerte en L3 dans la licence d'histoire. Elle permet à l'UGA de maintenir une préparation au concours la plus ouverte possible dans le cadre de la réforme des concours de l'enseignement secondaire

La formation s'adresse aux titulaires d'une L3 en histoire ou géographie, ainsi qu'aux détenteurs d'un diplôme de niveau Bac+3 dans tout un autre domaine des sciences humaines ou sociales comme les titulaires de la licence SHA par exemple.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Accès possible à tout étudiant en formation initiale titulaire d'un diplôme de L3 en histoire, ainsi qu'aux détenteurs d'un diplôme de niveau Bac+3 dans tout autre domaine.

Accès possible en formation continue à toute personne titulaire d'un diplôme de L3 en histoire, ainsi qu'aux détenteurs d'un diplôme de niveau Bac+3 dans tout autre domaine.

Accès possible aux personnes en reprise d'études titulaires d'un diplôme de L3 en histoire, ainsi qu'aux détenteurs d'un diplôme de niveau Bac+3 dans tout autre domaine.

2.2 Conditions d'admission

Sur titre

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3: Organisation des enseignements

Période de la formation : De septembre à juin

Durée de la formation : un an

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : 456 heures

Nombre d'ECTS: X

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)

Voir le tableau MCC:

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

<u>Si la formation ne possède</u> **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et <u>leurs modalités d'évaluation</u> :

	COURS A SUIVRE	A L'ANNÉE	SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
	Histoire antique	96h	24H CM/24h TD	24H CM/24h TD
			Voir liste de cours	Voir liste de cours
			imposés	imposés
	Histoire médiévale	72h	36h CM/36h TD	
			Voir liste de cours	
			imposés	
	Histoire moderne	96h	24H CM/24h TD	24H CM/24h TD
			Voir liste de cours	Voir liste de cours
			imposés	imposés
	Histoire	48h	24H CM/24h TD	
	contemporaine		Voir liste de cours	
			imposés	
	Géographie	48h	12H CM/12h TD	12H CM/12h TD
			Voir liste de cours	Voir liste de cours
			imposés	imposés
	Option de	72h	24H CM/24h TD	12H CM/12h TD
	préparation CAPES			
	Didactique	24		12H CM/12h TD
NBRE D'H		456h	288h	168h
Formation				
pour les				
étudiants				

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Tous les enseignements proposés dans cette Préparation au Concours du CAPES d'histoire sont mutualisés avec ceux de la licence d'histoire.

Le stage

<u>Stage/immersion pratique en milieu professionnel :</u> Non

<u>Durée du stage :</u>

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : non concerné

Rapport de stage:

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements : pas obligatoire

Absences aux examens : pas d'examens

→ Aucune UE à valider ; pas d'examens

III. Résultats

Article 5: Jury

Néant (pas d'UE à valider)

Article 6 : Conditions de validation de la formation

La formation ne donne pas lieu à la délivrance d'un diplôme.

Article 7: Redoublement

Le redoublement est possible, la préparation au concours peut être suivie plusieurs fois.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale: tarif national Licence

Tarifs en Contrat d'apprentissage : non

<u>Tarifs Formation continue</u>: tarif national Licence

Tarifs en Contrat de professionnalisation : non

Tarifs en Reprise d'études non financée : non

<u>Exonération</u>: Exonération partielle possible pour les étudiants en formation initiale. Pas d'exonération possible pour les étudiants en formation continue.

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation